



Communauté de Communes
Haute Vallée de l'Ognon

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE CONCERNANT

LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



2009

SOMMAIRE

TERRITOIRE DE LA CCHVO P3

LA COLLECTE

1. La collecte des ordures ménagères et assimilés P3
2. Les Rattrapages des jours fériés pour l'année 2009 P4

LES DECHETTERIES

1. Emplacement des déchetteries : P5
2. Déchetterie Ternuay : P5
3. Déchetterie Melisey : P6
4. Fréquentation P6

POINT APPORT VOLONTAIRE

1. Nombre de PAV sur la CCHVO : P7

INDICATEURS TECHNIQUES

1. OM évolution des tonnages: P7
2. Déchetterie : tonnages P8
3. PAV : tonnages P8 - 9

INDICATEURS FINANCIERS

1. Redevance OM P9 - 10
2. CA 2009 P11

LA COMMUNICATION 2008

1. Opération compostage P12

Conformément aux dispositions du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif à la collecte des ordures ménagères, un compte-rendu annuel de l'activité du service doit être présenté dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice, sur la base notamment des indications fournies par le prestataire C.2T Déchets accompagné d'éléments techniques et financiers issus de la gestion 2009.

La Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon créée depuis le 01 janvier 2004 a inscrit dans ses compétences optionnelles - Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Tri, collecte élimination, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés et actions de sensibilisation au tri sélectif.

Ce rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, puis fait l'objet d'une communication du maire de chaque commune membre au sein de son conseil municipal

TERRITOIRE DE LA CCHVO

La population totale est de 6 447 habitants

BELFAHY	69 Habitants	MONTESSAUX	154 Habitants
BELMONT	115 Habitants	LA LANTERNE	177 Habitants
BELONCHAMP	233 Habitants	MIELLIN	93 Habitants
FRESSE	721 Habitants	SAINTE BARTHELEMY	1120 Habitants
HAUT DU THEM	525 Habitants	SERVANCE	924 Habitants
MELISEY	1782 Habitants	TERNUAY	534 Habitants

LA COLLECTE

1. la collecte des ordures ménagères :

A compter du 01 janvier 2006, le territoire desservi par la collecte des ordures ménagères recouvre 12 communes :

Belfahy, Belmont, Belonchamp, Fresse, Haut du Them Château-Lambert, La Lanterne et les Armonts, Melisey, Miellin, Montessaux, Saint-Barthélémy, Servance, Ternuay-Melay-Saint-Hilaire.

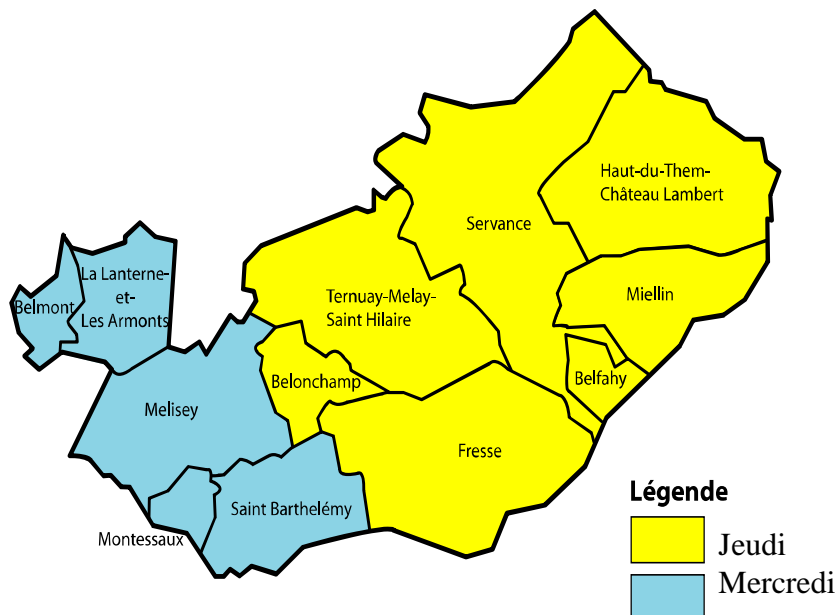
La collecte en porte à porte relève de la compétence de la C.C.H.V.O. Elle est assurée par la Société C2T Déchets Place du Général de Gaulle 70280 RADDON ET CHAPENDU

La collecte est effectuée une fois par semaine en porte à porte auprès des 6 447 habitants avec divers points de regroupement.

Après le ramassage dans les communes, les ordures ménagères sont stockées au quai de transfert situé à Saint Sauveur sur le site de la déchetterie. Elles sont ensuite transférées vers le Centre de Valorisation des Déchets de Noidans le Ferroux.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés est assuré par le SYTEVOM – Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination la valorisation des déchets ménagers. Ce syndicat réalise, pour le compte de ses adhérents, le tri, le recyclage et l'élimination des ordures ménagères et des déchets assimilables.

JOURS DE COLLECTE Ordures Ménagères :



2. Rattrapages des jours fériés pour l'année 2009 :

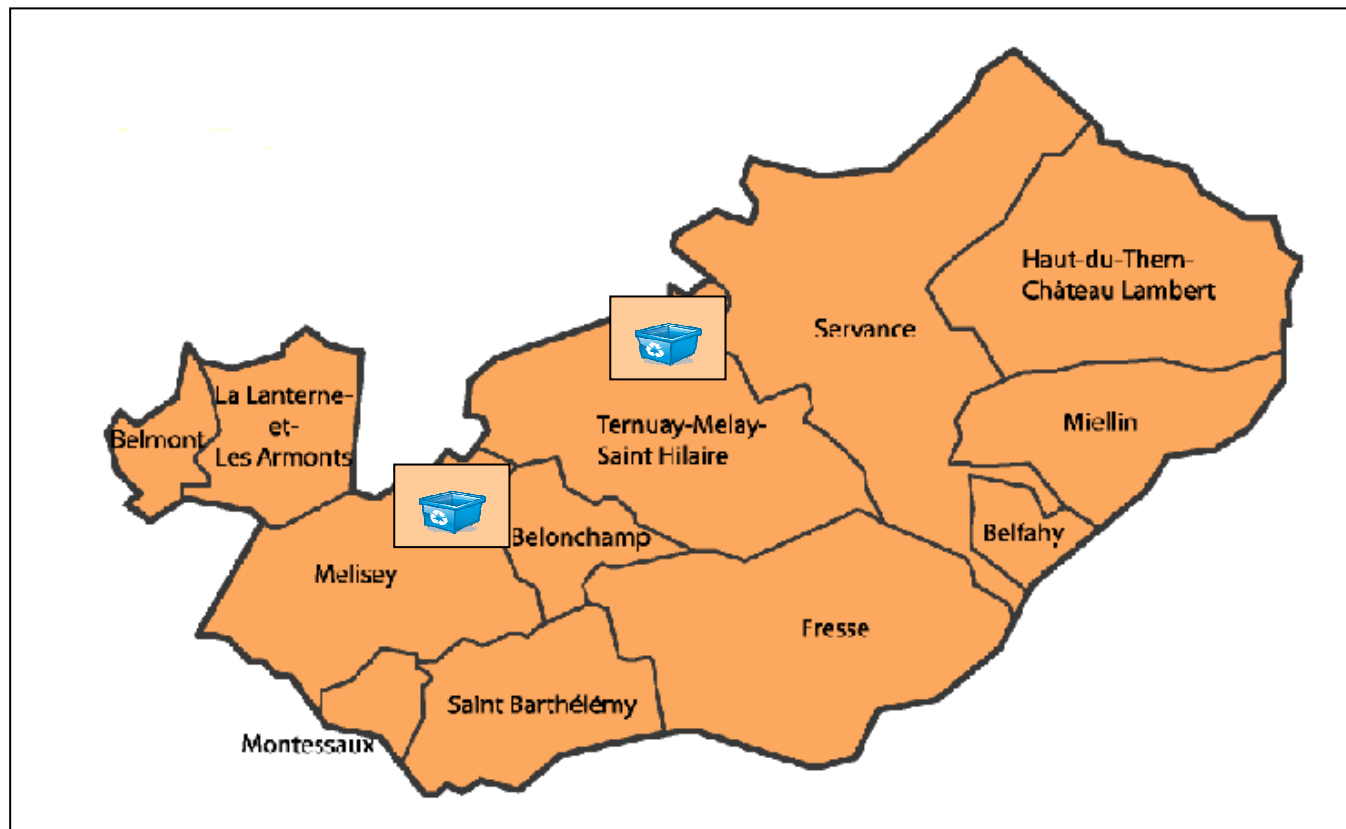
Collecte du jeudi 21 mai 2009 avancée au mercredi 20 mai pour les communes de Servance, Haut du Them, Château Lambert, Miellin.

Collecte du jeudi 21 mai 2009 repoussée au vendredi 22 mai pour les communes de Ternuay-Melay- St Hilaire, Belonchamp, Fresse, Belfahy.

Collecte du mercredi 11 novembre 2009 avancée au mardi 10 novembre pour la commune de Melisey.

Collecte du mercredi 11 novembre 2009 repoussée au jeudi 12 novembre pour les communes de Belmont, Montessaux, La Lanterne et les Armonts, Saint Barthelemy.

1. Emplacement des déchetteries :



Deux déchetteries se situent sur le territoire communautaire (Melisey et Ternuay).

2. Déchetterie Ternuay :

- Ternuay 70270 Lieudit du « Ru Jannot » aux étroitures en direction de la commune de Servance Tél. 03.84.63.88.45

Gardien : COUTHERUT Isabelle (congés parental) remplacée par Melle PERNOT Laure
 Nombre moyen d'heures d'ouverture hebdomadaire : 15 H

Horaire d'ouverture :

ETE : du 1^{er} avril au 31 octobre

Mardi		14 H - 18 H.
Jeudi		14 H - 18 H
Samedi	9 H - 12 H	14 H - 18 H

HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

Mardi		13 H. - 17 H
Jeudi		13 H. - 17 H
Samedi	9 H - 12 H	13 H. - 17 H

Nombre de bennes : 5

3. Déchetterie Melisey :

- Melisey 70270 Chemin du Sygle Tél. : 03.84.63.27.04

Gardien : GROS Nicolas

Nombre moyen d'ouverture hebdomadaire : 25 heures

Horaire d'ouverture :

ETE : du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi		14 H – 18 H.
Mercredi	9 H – 12 H	14 H – 18 H
Vendredi	9 H – 12 H	14 H – 18 H
Samedi	9 H – 12 H	14 H – 18 H

HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi		13 H. – 17 H
Mercredi	9 H – 12 H	13 H. – 17 H
Vendredi	9 H – 12 H	13 H. – 17 H
Samedi	9 H – 12 H	13 H. – 17 H

Nombre de bennes : 9

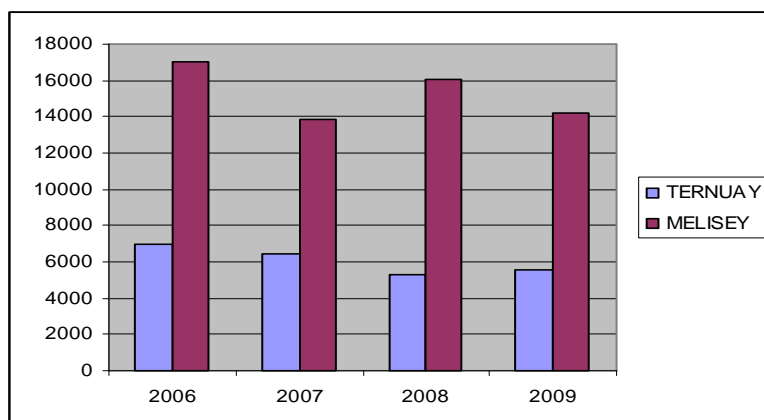
Des bennes spécifiques sont à disposition pour chacun des matériaux suivants :

Les métaux, les cartons, les déchets verts, le bois, le tout-venant, l'huile moteur, les gravats, les huiles végétales, les textiles, les piles, les batteries, les déchets toxiques, les pneus, les papiers, journaux, revues, briques alimentaires, les flaconnages plastiques.

La Communauté de Communes assure uniquement le fonctionnement des déchetteries : charges à caractère général (électricité, fournitures administratives, entretien du matériel roulant ...) – charges de personnel (salaires du personnel titulaire et remplaçant, charges sociales ...) une partie des charges de personnel est remboursée par le SYTEVOM)

4. Fréquentation :

DECHETTERIE	Fréquentation			
	2006	2007	2008	2009
TERNUAY	7005	6450	5332	5523
MELISEY	17014	13850	16051	14215



POINT APPORT VOLONTAIRE

I. Nombre de PAV sur la CCHVO :

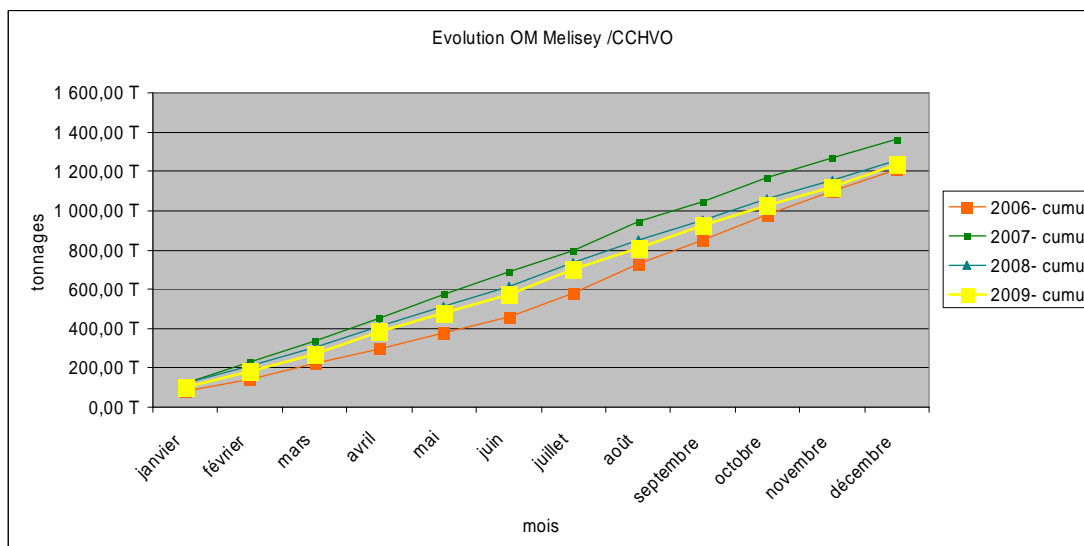
COMMUNES	VERRE	MIXTE	GRILLAGE	TOTAL
BELFAHY	3	1		4
BELMONT	2	1		3
BELONCHAMP	2	2	1	5
FRESSE	4	2	1	7
LA LANTERNE	2	1		3
HAUT DU THEM	3	3		6
MELISEY	8	5	2	15
MIELLIN	1	1		2
MONTESSAUX	1	1		2
ST BARTHELEMY	3	2	1	6
SERVANCE	6	4		10
TERNUAY	5	2	1	8
TOTAL	40	25	6	71

INDICATEURS TECHNIQUES

I. OM évolutions des tonnages :

	OM			
	2006	2007	2008	2009
TOTAUX en tonnes	1420	1365	1258	1233
Population	6159	6159	6159	6447
PAR HABIT en KG	230,56	221,63	204,25	191,32

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2007	123,28 T	105,52 T	109,27 T	117,27 T	117,27 T	116,42 T	108,60 T	146,54 T	103,14 T	119,18 T	104,06 T	93,62 T
2007-cumul	123,28 T	228,80 T	338,07 T	455,34 T	572,61 T	689,03 T	797,63 T	944,17 T	1 047,31 T	1 166,49 T	1 270,55 T	1 364,17 T
2008	122,74 T	89,24 T	88,50 T	109,04 T	104,02 T	98,16 T	125,40 T	113,52 T	102,20 T	109,60 T	92,54 T	103,02 T
2008-cumul	122,74 T	211,98 T	300,48 T	409,52 T	513,54 T	611,70 T	737,10 T	850,62 T	952,82 T	1 062,42 T	1 154,96 T	1 257,98 T
2009	99,22 T	82,98 T	88,46 T	112,92 T	93,76 T	93,90 T	131,92 T	110,22 T	110,44 T	105,04 T	91,66 T	112,94 T
2009-cumul	99,22 T	182,20 T	270,66 T	383,58 T	477,34 T	571,24 T	703,16 T	813,38 T	923,82 T	1 028,86 T	1 120,52 T	1 233,46 T



2. Déchetteries : tonnages :

Total collectés sur le réseau déchetteries

	MELISEY	TERNUAY	TOTAL
DECHETS VERTS	385.77	45.46	431.23
D3E	41.92	17.27	59.19
DMS	10.69	4.48	15.17
FERRAILLE	102.00	53.30	155.30
GRAVAT	259.00	58.00	317.00
PAPIER CARTON	102.71	36.83	139.54
TOUT VENANT	430.35	114.19	544.54
BOIS	129.35	58.00	187.35
PNEUS	17.49	2.06	19.55
HUILE VIDANGE	5.33	1.53	6.86
VETEMENTS	0.45	0	0.45
LIVRES	0.18	0.10	0.28
AUTRES	0.06	0.03	0.09
TOTAL	1485.30	391.25	1876.55

D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques.

DMS : Déchets ménagers spéciaux (produits toxiques, batteries, piles ...)

1876.55/ Nb habitants = 291.07 Kg par habitant

3. PAV : tonnages :

Tonnages 2009

COMMUNES	VERRE	MIXTE	TOTAL
BELFAHY	6.82	2.73	9.55
BELMONT	4.90	3.21	8.11
BELONCHAMP	20.10	9.16	29.26
FRESSE	30.52	14.37	44.89
HAUT DU THEM	26.52	16.48	43.00

LA LANTERNE	6.81	6.35	13.16
MELISEY	106.38	46.72	153.10
MIELLIN	4.60	2.34	6.94
MONTESSAUX	5.30	6.43	11.73
ST BARTHELEMY	30.85	21.48	52.33
SERVANCE	47.30	27.59	74.89
TERNUAY	34.56	10.03	44.59
	324.66	166.89	491.55

Evolutions conteneurs 2007/2008/2009

COMMUNES	CONTENEURS MIXTE EN KG			CONTENEURS VERRE EN KG		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
BELFAHY	2760	2920	2730	7420	8020	6820
BELMONT	1800	3580	3210	3180	3700	4900
BELONCHAMP	13060	10550	9160	20800	22400	20100
FRESSE	17510	14760	14370	35210	34600	30520
HAUT DU THEM	15080	15650	16480	23200	27880	26520
LA LANTERNE	5910	5650	6350	7520	8800	6810
MELISEY	38130	40340	46720	87200	95605	106380
MIELLIN	2390	2730	2340	4000	5300	4600
MONTESSAUX	5660	5230	6430	5360	5200	5300
SAINT BARTHELEMY	22250	21070	21480	33650	35605	30850
SERVANCE	26550	27840	27590	45860	52240	47300
TERNUAY	9640	9410	10030	36660	36200	34560
TOTAUX	160740	159730	166890	310060	335550	324660

491.55/ Nb habitants = 76.24 Kg par habitant

1. Redevance ordures ménagères :

Par délibération en date du 23 février 2009 le conseil communautaire a fixé comme suit la redevance des ordures ménagères :

Foyer 1 personne	1 part	70 €
Foyer 2 personnes	2 parts	140 €
Foyer 3 personnes	2.5 parts	175 €
Foyer 4 personnes	2.75 parts	192.50 €
Foyer 5 personnes	3 parts	210 €
Résidences secondaires	1.5 parts	105 €
Gîtes	1 part	70 €
Chambres d'hôtes	1.5 parts	105 €
Commerces	1.5 parts	105 €
Camping de 1 à 20 emplacements	1 part	70 €
Camping de 21 à 40 emplacements	2 parts	140 €
Camping de 41 emplacements et +	3 parts	210 €
Collège	4 parts	280 €
Salle polyvalente	3 parts	210 €
Supermarché	20 parts	1 400 €

La redevance des ordures ménagères au titre de l'année 2009 pour le cas particulier :

Foyer 1 personne	1 part	42 €
Foyer 2 personnes	2 parts	84 €
Foyer 3 personnes	2.5 parts	105 €
Foyer 4 personnes	2.75 parts	115.50 €
Foyer 5 personnes	3 parts	126 €
Résidences secondaires	1.5 parts	163 €
Gîtes	1 part	42 €
Chambres d'hôtes	1.5 parts	63 €

Le financement du service d'élimination des déchets de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon est essentiellement réalisé via le Redevance des Ordures ménagères. R.E.O.M ;

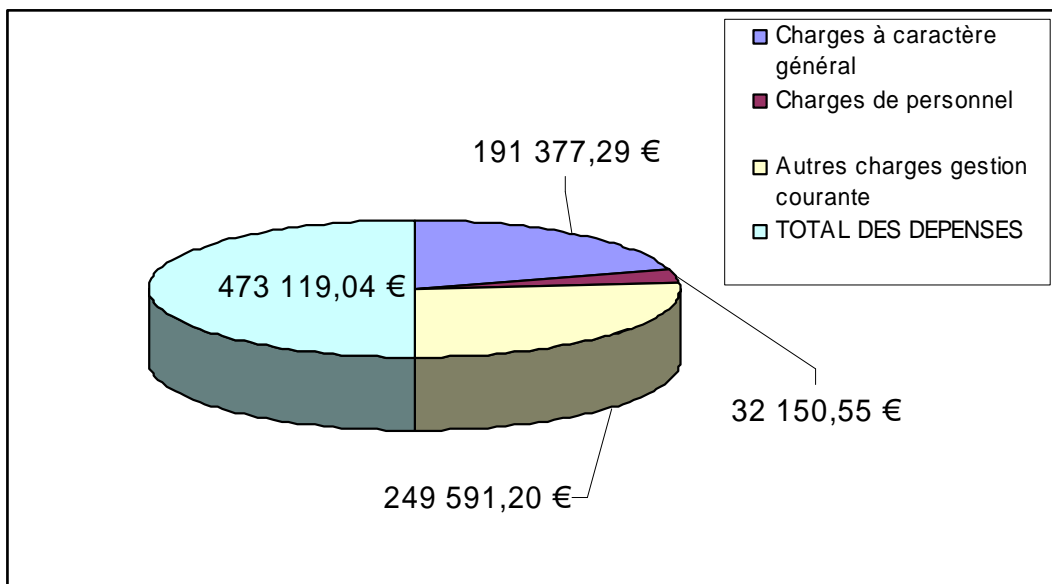
Le coût global du service des ordures ménagères est l'addition des montants :

- De la collecte des ordures ménagères facturée par C2T DECHETS
De janvier à juin 28.30 €/hab. H.T.
De juillet à décembre 27.50 €/hab. H.T.
- Du coût du traitement facturé par le SYTEVOM (*quai de transfert, enfouissement, gestion des points d'apports volontaires, ...*)
89.00 € H.T + 5 € HT TGAP la tonne Pour le traitement des déchets

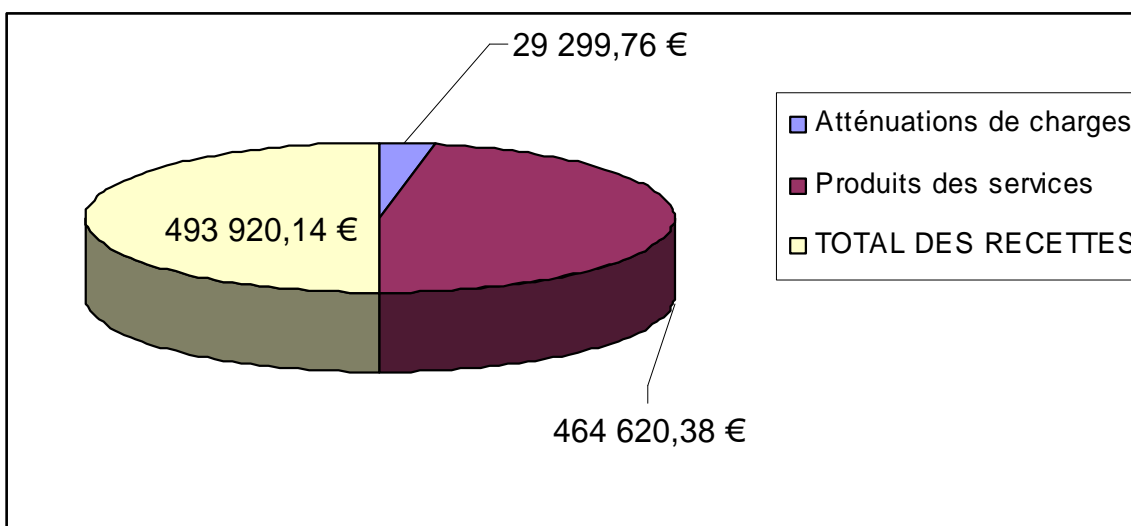
- Des frais de gestion (*secrétariat, facturation, administration du service, une partie du fonctionnement des déchetteries*)
18.70 €/hab. H.T. Pour la participation au SYTEVOM

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Fonctionnement Dépenses



Fonctionnement Recettes



Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2009 à 473119.04 € financées en majorité par la redevance des usagers qui s'est élevée à 464620.38 €. L'autre recette provient du remboursement (par le SYTEVOM) de la rémunération du personnel des déchetteries 29299.76€.

Les dépenses d'investissement (composteur) se sont élevées en 2009 à 225 € financées par le FCTVA pour un montant de 55 € et un excédent de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 4229.23 €

LA COMMUNICATION 2009

I. Opération compostage :

Au total, ce sont plus 120 foyers qui ont commandé un ou plusieurs composteurs. Ce chiffre est intéressant car le compostage contribue au tri des déchets et au recyclage.

Répartition des commandes	
Belfahy	5
Belmont	0
Belonchamp	2
Fresse	24
Haut-du-Them	25
La Lanterne	6
Melisey	23
Miellin	2
Montessaux	10
St-Barthélemy	16
Servance	16
Ternuay	11
Hors CCHVO	4
Total	144

La Communauté de communes de la Haute vallée de l'Ognon et le SYTEVOM (Syndicat de Traitement, d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères) s'associent pour relancer l'opération « Compostage Domestique » printemps 2010.

Le principe de cette opération est de favoriser le développement du compostage domestique en permettant aux particuliers d'acquérir à bas coût des composteurs individuels à mettre dans son jardin (participation des particuliers : 15 € grâce à l'intervention des partenaires financiers (le Conseil Général et l'ADEME, SYTEVOM)).

Trois modèles de composteurs vous seront proposés à savoir deux modèles en bois 400L ou 600L et un modèle en plastique de 400L.

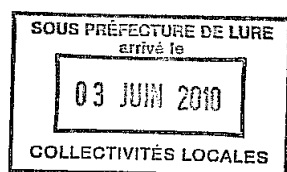
Création du Site Internet de la CCHVO : www.cchvo.org

Depuis début mars 2007, le site de la Communauté de communes de la Haute vallée de l'Ognon est en ligne.

Fait à Melisey, le 02/06/2010
Le Président,



Henri SAINTIGNY



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE VALLÉE DE L'OGNON**